

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclamés 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Mai 1879.

Chronique générale.

LES POINTS NOIRS.

Le *Moniteur universel* a annoncé que les trois cours du Nord seraient sur le point de tomber d'accord au sujet d'une démarche commune à faire auprès des autres puissances.

Cette démarche tendrait à faire rentrer, au point de vue du droit des gens, dans la catégorie des crimes de droit commun, les attentats ainsi que les complots contre l'ordre social.

La France se dit en mesure d'affirmer que le gouvernement de la République se refusera absolument à reconnaître ce nouveau principe. Le journal de M. Emile de Girardin ajoute que tout dernièrement des démarches officieuses auraient été faites dans ce sens auprès du gouvernement français et qu'elles n'ont point abouti. Mais un télégramme de Berlin, publié par le *Times*, assure que l'Allemagne, sur la demande de la Russie, a « endossé l'uniforme d'agent de la nouvelle police internationale. » Et dans une autre correspondance de Berlin adressée à la *Correspondance politique* de Vienne, on ajoute que ce qui a engagé les trois cours du Nord à prendre des mesures communes de défense contre les menées subversives, c'est que les récents événements qui se sont passés en France tenaient à établir que la révolution peut trouver un appui considérable dans notre pays.

On assure d'un autre côté que l'ambassadeur de France à Berlin, M. de Saint-Vallier, dans les lettres qu'il écrit à ses amis de Paris, s'est particulièrement préoccupé, ces derniers temps, des dangers que pourraient faire courir à la République l'influence croissante du parti avancé et la faiblesse du gouvernement à y résister.

D'après le *Moniteur*, M. de Saint-Vallier aurait exprimé l'opinion que le retour à Paris, les agissements du conseil municipal et les projets de M. Ferry (Jules) contre les congrégations religieuses et la liberté de l'enseignement, étaient de nature à affaiblir le crédit que semblaient avoir acquis les institutions républicaines. M. de Saint-Vallier, dans sa correspondance non officielle, avise M. Waddington, et se prononce, dit-on, de la façon la plus pressante et la plus ferme, pour que le gouvernement adopte une politique plus énergique et plus conservatrice.

Ce serait se leurrer que de croire que les conseils de M. de Saint-Vallier seront suivis. Le gouvernement est sur une pente où il ne pourra pas s'arrêter. Il ira jusqu'au bout, et, au bord du fossé, il trouvera la culbute.

SILENCE AUX PAUVRES !

Nous savons comment M. Ferry entend la liberté ; on connaît sa loi contre l'enseignement.

Nous savons comment M. Ferry entend la fraternité ; on connaît sa conduite vis-à-vis de Blanqui.

Nous nous doutions que sur le terrain de l'égalité, il ne valait guère mieux que sur le terrain de la liberté et de la fraternité. Nous

trouvons dans son discours à Epinal la preuve que sur tous les terrains il est égal à lui-même.

Voici ce qu'il a dit :

« J'affirme hautement que la liberté des pères de famille est intacte. Nos projets de loi respectent de la façon la plus absolue la liberté et l'intimité du foyer domestique. Le père de famille reste le maître de choisir, pour élever ses enfants, un précepteur, quel qu'il soit, ou qu'il veuille, même dans les congrégations prohibées. Cette liberté-là est sacrée, primordiale, absolue ; tout citoyen est libre de donner dans sa famille, à son foyer, à ses enfants, le système d'éducation qui convient à ses idées, qui répond à ses convictions. L'article 7 est parfaitement clair et défini sur ce point ; il ne touche pas à cela, il ne porte aucune atteinte à la liberté de la famille, à la liberté du foyer. »

Ainsi les pères de famille seront libres, c'est convenu ; seulement, pour avoir la faculté de jouir de la liberté que M. Ferry daigne leur concéder, il faudra qu'ils soient possesseurs d'une fortune qui leur permette de prendre pour leurs enfants un professeur particulier à domicile.

Pas de fortune, pas de liberté !

Les pauvres n'ont qu'à se soumettre, la liberté du père de famille n'existe pas pour eux ! Ils devront subir les maîtres revêtus de l'estampille officielle ; ils devront livrer leurs enfants à l'enseignement universitaire libre-penseur.

L'égalité n'existe pas pour eux, et parce qu'ils seront moins riches, il leur faudra remettre aux mains de M. Ferry l'éducation de leurs enfants.

M. Ferry est riche, lui ; il peut donner des professeurs à domicile aux siens. Un journal républicain disait même récemment qu'il trouvait qu'une direction de l'Opéra conviendrait parfaitement au maître de musique de sa maison.

M. Ferry est riche, et il estime que qui n'a pas de fortune n'est pas digne de jouir de la liberté, et n'est pas son égal comme père de famille.

Aux fortunés, le libre choix du professeur !

Aux pauvres, l'enseignement obligatoire des maîtres de l'Etat !

Et voilà nos démocrates ! Et voilà le libéralisme de M. Ferry !

A la fortune, le privilège du maître de son choix !

A la pauvreté, le maître imposé et la liberté supprimée.

Place aux privilégiés ! Silence aux pauvres ! Ainsi le décrète M. Ferry.

(Gazette de France.) Charles DUPUY.

Dans les cercles parlementaires, on dit que M. Ferry (Jules) s'était imaginé que s'il parvenait à jeter le pays dans une guerre de religion, il se referait une situation ministérielle qui pourrait encore durer longtemps.

Aujourd'hui il s'aperçoit qu'il montre inutilement le poing au clergé ; qu'il agit inutilement le pays, sans se faire pardonner sa prodigieuse incapacité ; que la fin de son règne approche, et qu'il ira bientôt rejoindre ceux qu'il a aidés à renverser, uniquement pour obtenir un portefeuille.

EN ATTENDANT LA REVANCHE.

Avant-hier, à l'enterrement du citoyen Henri Delescluze, frère du Delescluze tué

sur une barricade en 1871, le citoyen Richard, rédacteur de la *Marseillaise*, a prononcé un discours en faveur de l'amnistie. Dans ce discours, qui est une véritable apologie de la sinistre Commune, l'orateur appelle les insurgés déportés des « martyrs du devoir ».

Les auditeurs se sont séparés au cri de : « Vive l'amnistie ! » cri dont il est facile de deviner la véritable signification.

Nous sommes heureux de démentir la nouvelle de la mort de M. le général Félix Douay, nouvelle qui était parvenue avant-hier à tous les journaux.

L'état du général, qui s'était un instant amélioré, reste grave et stationnaire.

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* : « Le général Douay, atteint d'une urémie, est dans la maison de santé des Frères de Saint-Jean-de-Dieu. On espère le sauver. »

M. Richard, maire de Nyons, candidat malheureux dans la dernière élection qui a fait triompher le marquis d'Aulain, va recevoir une fiche de compensation. On lui réserve une préfecture dans le premier mouvement administratif.

Le conseil municipal de Paris s'occupe encore de changer le nom des rues, afin, sans doute, de faciliter l'échange de la correspondance entre la province et Paris. Il propose, entre autres, d'appeler le boulevard Haussmann *boulevard Etienne Marcel*. Voici, à ce propos, ce que dit le *Times* :

« Cette décision dénote une manie plus ou moins innocente, dont les cochers, les commissionnaires et les visiteurs étrangers de Paris auront le plus à se plaindre. Mais cette fois le cas s'aggrave, et c'est une ingratitude impardonnable que de vouloir changer le nom du boulevard Haussmann. »

C'est M. Haussmann qui a fait de Paris l'orgueil de la France et un objet d'envie de la part des autres nations ; il a donné à cette ville l'air, la lumière, l'espace, la gaieté. Grâce à lui, Paris est devenu une merveille, des milliers et des milliers d'ouvriers ont été soustraits à la misère, grâce aux travaux ordonnés par lui. Si quelque chose doit nous étonner, c'est que Paris ne lui ait pas élevé de statue.

Au lieu de cela, on veut effacer même la minime marque d'hommage qu'on a rendue à son mérite. Quelle jalousie puérile ! Cela donne une bien pauvre idée de la sagesse et du bon sens du conseil municipal de Paris. »

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« On considère, aujourd'hui, la rentrée de MM. Dufaure et Bardoux comme très-possible ; mais elle serait alors le prélude d'une dissolution, à laquelle M. Dufaure serait dès à présent décidé, mais à laquelle on ne sait si M. Grévy se ralliera jamais. »

M. Dufaure et M. Bardoux blâment beaucoup la persistance de M. Waddington à rester dans un ministère dont il désapprouve la plupart des actes.

Un des membres de l'ancien cabinet Dufaure disait ces jours-ci : « Les lois Ferry tuent la République. »

Le même journal dit encore :

« C'est une chose à remarquer, à propos de la session des conseils généraux qui vient de finir, que partout où les conservateurs sont en majorité, les préfets ont réclamé la question préalable sur les propositions ayant trait aux projets de loi Ferry. Partout, au contraire, où les conservateurs sont en minorité, les préfets ont laissé adopter des vœux favorables aux projets en question. »

» L'impartialité et le respect des lois ne font décidément point partie des vertus républicaines. »

Bien que les projets de loi de M. Jules Ferry n'aient même pas encore été votés par la Chambre, déjà on énumère les orateurs qui doivent les combattre au Sénat. Parmi eux on cite, comme décidés à prendre la parole, MM. Dufaure, Jules Simon, Laboulaye, de Broglie, Chesnelong et Lucien Brun.

A ce propos, on assure que M. J. Ferry a voté, dans le conseil général des Vosges, pour le vœu portant approbation de ses projets.

Cette manière de se féliciter soi-même est peu modeste. En outre, si le cabinet venait à annuler les vœux émis en faveur de la liberté de l'enseignement, comme il serait obligé d'annuler les motions en sens contraire, M. J. Ferry se trouverait atteint d'un blâme formel. Ce serait assez piquant.

Plusieurs membres du Conseil d'Etat paraissent peu disposés à seconder les vœux du gouvernement sur le cas d'appel comme d'abus contre l'archevêque d'Aix.

Quelques-uns d'entre eux prétendent que la dénonciation du ministre des cultes ne sera pas admise, parce que le cas de l'archevêque d'Aix ne tombera pas sous l'application des articles 204, 205 et 206 du Code pénal, comme on l'avait prétendu.

L'Agence Havas a reçu de la direction de la presse la communication suivante :

« Le journal la *Presse* prétend que le récit d'une visite du correspondant du *Times* à Clairvaux, publié par le *National*, aurait été communiqué à ce journal par la direction de la presse, qui reprendrait ainsi les errements suivis jadis sous le gouvernement du 16 mai. »

» L'assertion de la *Presse* est entièrement fautive et nous sommes autorisés à lui opposer le démenti le plus catégorique. »

La presse républicaine essaie vainement de donner le change à l'opinion. L'équivoque n'est pas possible, et la protestation de nos assemblées départementales constitue un acte important de majorité.

4° Trente-trois conseils généraux se sont prononcés contre les projets Ferry ; ce sont les suivants :

Aveyron, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Côtes-du-Nord, Calvados, Dordogne, Eure, Finistère, Gers, Haute-Garonne, Indre, Landes, Loire-Inférieure, Loire, Lot, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Meuse, Morbihan, Nièvre, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Sarthe, Seine-Inférieure, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Vendée.

2° Douze conseils, pour la plupart partagés par moitié, ont écarté le vœu, pour des raisons de forme, mais plusieurs en ayant le soin de réserver leur opinion sur le fond.

De ce nombre sont ceux de l'Allier, des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, de l'Ariège, du Cantal, des Deux-Sèvres, de la Haute-Loire, du Lot-et-Garonne, de l'Oise, du Puy-de-Dôme, de la Somme et de la Vienne.

3° Dix à douze conseils à peine ont approuvé les projets hostiles à la liberté de l'enseignement.

4° Dans les autres départements, la question n'a pas été posée, et il est permis de dire que partout où les républicains se sont tus, c'est par suite de la crainte où ils étaient d'un échec. L'exemple du Lot et de la Sarthe, notamment, où la majorité du conseil, quoique appartenant à la gauche, a énergiquement demandé le maintien de la liberté de l'enseignement, a inspiré une prudente réserve aux « déchristianisateurs ».

Ainsi, tant par les suffrages exprimés avec des résultats le plus souvent favorables aux catholiques que par le silence gardé dans beaucoup de conseils républicains, les projets Ferry ont été condamnés.

Cela est certain et devrait être indéniable, mais la bonne foi n'est pas la marque distinctive des statistiques et des appréciations de nos adversaires.

Les chiffres que nous donnons ci-dessus seront, sans doute, l'objet de quelques modifications, car toutes les assemblées départementales n'ont pas encore terminé leurs travaux; mais nous avons tenu à donner l'état à jour de la courageuse résistance opposée par les conseils généraux au plan d'impunité et aux préparatifs de persécution complétés par la République contre les droits les plus sacrés et les libertés les plus chères.

Un des types les plus curieux de ces politiciens à courte vue, le triste inventeur des enquêtes parlementaires, qu'on vient d'affubler du titre pompeux de gouverneur civil de l'Algérie, M. Albert Grévy, a fait son entrée dans sa capitale au son de la *Marseillaise*, et avec tout le prestige dont rayonne le frac noir d'un *Pekin* au milieu des burnous de nos Arabes et des uniformes de nos soldats. Comme il suffit d'un mot à la mode pour enthousiasmer une population française, la multitude, qui n'est pas plus éclairée en Algérie qu'en France, a salué de ses vivats un gouverneur civil, sans savoir ce que serait ce gouverneur. Mais les plus clairvoyants, parmi les notables de notre colonie africaine, n'augurent pas bien de ce changement de régime et croient qu'un gouvernement militaire était nécessaire, pendant plusieurs années encore, pour achever l'œuvre de la colonisation et contenir l'hostilité toujours vivace de quelques tribus indigènes.

Encore si ce gouverneur en robe d'avocat était un de ces hommes supérieurs qui suppléent par le génie au prestige qui leur manque, nous pourrions peut-être bien augurer du régime nouveau qu'on impose à l'Algérie; mais nous avons vu à l'œuvre la médiocrité tapageuse qui, à l'abri d'un nom respecté, s'agitait dans le vide à la Chambre, et ne s'est jamais fait remarquer que par son homonymie avec son frère, ce qui, certes, ne suffisait pas pour en faire un gouverneur général de notre belle colonie d'Afrique.

Les feuilles algériennes se montrent très-mécontentes du cérémonial suranné avec lequel le nouveau gouverneur général de la colonie a été reçu dans sa bonne ville d'Alger.

Ces bons républicains eussent préféré, disent-ils, que M. Albert Grévy fit son entrée, une valise à la main, sans appareil, évitant ainsi les coutumes ridicules et les manifestations bruyantes qu'on lui prépare, par un ordre venu de Paris.

Cet appareil pompeux que l'on a ménagé au frère du Président de la République a l'air de fort mal disposer les Algériens pour leur gouverneur général civil.

Les préfets ont reçu l'ordre de faire interdire tous les banquets qui devaient avoir lieu en l'honneur de Blanqui.

Dans les départements où des souscriptions avaient été organisées pour cela, ordre a été également donné de les interdire.

Le Cyclone de l'île Bourbon.

Le *Journal officiel* a publié les détails suivants sur le cyclone qui a eu lieu au mois de mars dernier à l'île Bourbon. Nous avons annoncé ce désastre, mais nous n'avions pu jusqu'à ce jour donner les tristes détails qui sont communiqués au ministère de la marine et des colonies :

Le cyclone a éclaté sur l'île, dans la nuit du 20 au 21 mars, avec une violence excessive qui n'a pris fin que dans la matinée du 22. Le baromètre est descendu, le 21 à midi et demi, jusqu'à 727, l'une des plus fortes baisses observées depuis un grand nombre d'années.

Dès le 20 au matin, il était déjà arrivé à 759 : la mer grossissait d'heure en heure; mais l'on espérait que le cyclone passerait au large. 21 navires (dont 9 à Saint-Denis) se trouvaient alors sur les différentes rades. A midi, l'ordre était donné aux capitaines de rallier leur bord; à une heure et demie, le signal d'appareillage leur était fait. Cette mesure, due à l'initiative du capitaine de port, a préservé ces navires, qui eussent été perdus s'ils avaient conservé le mouillage.

Les navires déradés ont été obligés de tenir la mer pendant plusieurs jours; mais ils sont tous successivement rentrés, après avoir subi des avaries plus ou moins considérables.

Le navire anglais *China* est venu se perdre sur le littoral de Saint-André, à l'embouchure de la rivière du Mat; ses neuf hommes d'équipage ont été sauvés.

Les navires autrichiens *Volunteer* et anglais *Margaret-Vilkie*, rentrés à Saint-Paul le 27 mars, ont recueilli, le premier, l'équipage du navire anglais *Revival-of-Cardigan*, et le second, celui du navire italien *Gloria*, tous deux déradés de Maurice où le cyclone a sévi, mais avec bien moins de vigueur qu'à la Réunion.

Aucun bâtiment de l'Etat ne se trouvait dans l'île.

Trente-cinq personnes ont péri, tuées sous les débris de leurs maisons ou noyées. On compte de nombreux blessés.

La plupart des édifices publics et des propriétés particulières, dans les villes comme dans les communes rurales, sont plus ou moins endommagés et réclament de coûteuses réparations.

Au Muséum, les salles et armoires contenant les collections, la bibliothèque et le laboratoire ont été inondés. Il y a dans cet établissement des richesses considérables qui sont menacées.

Les toitures de l'hôtel du gouvernement, du lycée, des hôtels du directeur de l'intérieur, du receveur général, ont été enlevées, un nombre considérable de cases en bois et de paillettes ont été renversées par le vent ou emportées par les eaux.

Les routes sont coupées ou ravinées, plusieurs ponts ont été enlevés, les quais, les radiers des rivières et d'autres ouvrages ont été détruits sur plusieurs points.

Les petites cultures sont dévastées. Les maïs, les vivres, sont perdus. Les cafés et les vanilles ont beaucoup souffert.

La grande culture n'a pas, non plus, été épargnée. Les cannes, déjà hautes, ont été brisées ou couchées, et l'on estime que la récolte sera réduite d'un quart et peut-être même d'un tiers sur les habitations les plus éprouvées.

A Saint-Denis, neuf personnes se sont noyées en cherchant à échapper à l'inondation. On annonce la disparition de plusieurs familles avec l'ilot qu'elles habitaient dans la rivière du Mat.

Dans les hauts de la rivière des Galets, une famille composée de cinq personnes a également disparu. Il est à craindre que le nombre des victimes n'augmente encore lorsqu'on aura pu pénétrer dans les points habités de l'intérieur.

Comme toujours, des actes de courage et de dévouement ont été signalés pendant ces désastres, et des mesures ont été prises par l'administration, secondée d'ailleurs par les habitants, pour secourir les malheureux éprouvés par le cyclone.

Le ministre de la marine et des colonies, vivement ému par l'annonce de ce sinistre, a donné les ordres nécessaires pour qu'il soit pourvu aux premières nécessités et se propose de demander aux Chambres les crédits nécessaires pour venir en aide à l'un de nos plus intéressants établissements coloniaux.

Etranger.

SUISSE. — Les observations de la presse russe, au sujet du droit d'asile appliqué aux étrangers coupables du crime de réicide ne pouvaient passer inaperçues en Suisse. Les journaux de ce pays cherchent à repousser les accusations formulées à Saint-Petersbourg. « La Suisse, dit notamment le *Bund*, ne considère nullement, ainsi qu'on voudrait le faire croire, le réicide et le meurtre comme un délit politique, mais bien comme un délit de droit commun. »

Une dépêche de Berne annonce, d'ailleurs, que le Conseil fédéral a « prononcé l'expulsion de deux personnages dont l'un habite Berne, l'autre Genève; ce sont les nommés Gehlsen, réfugié allemand, et Danesi, réfugié italien. » Le Conseil fédéral déclare à ce propos, par l'entremise de la télégraphie privée, « qu'il n'est point disposé à laisser exposer la Suisse aux conséquences des agissements des agents provocateurs. » Il est depuis longtemps d'usage, en pareil

cas, d'attribuer un rôle important aux agents provocateurs. Mais ce moyen, précisément par suite d'un emploi si prolongé, ne produit plus beaucoup d'effet.

RUSSIE. — Saint-Petersbourg, 1^{er} mai.

Le gouverneur d'Orembourg télégraphie, à la date du 30, qu'il est arrivé des vivres de Samara et que le comité de secours a déjà commencé à fonctionner. L'incendie a eu pour cause l'imprudence.

Il a détruit 949 maisons, 2 églises, 4 mosquées, 4 moulins, 292 boutiques, des entrepôts de goudron, de charbon, de viandes, de légumes et de bois, plusieurs bazars, une école de jeunes filles, un collège, le local du Cercle, l'hôpital des pauvres et les bâtiments de la police et de la justice de paix.

On télégraphie de Livadia, le 30, que l'empereur a envoyé de son côté 40,000 roubles pour les victimes de l'incendie d'Orembourg.

ITALIE. — Les journaux ministériels et modérés d'Italie laissent voir les alarmes que leur cause le manifeste de Garibaldi et la création de la *Ligue de la démocratie*.

Garibaldi a publié, dans son manifeste, les noms des membres du comité chargé de l'organisation de cette ligue. Il a fait connaître aussi ceux des seize membres de la « commission exécutive » résidant à Rome, qui ont été nommés par leurs collègues du comité. Ce sont les citoyens Bertani, Bovio, Campanella, Canetto, Canzio, Castellani, Cavallotti, Fratti, Garibaldi, Lemmi, Mario, Napoli, Parboni, Saffi, Valzania, Zucceri.

Tous ces noms sont on ne peut plus significatifs; ils disent très-nettement quel est le but final du mouvement : — « C'est un fait grave, suivant la remarque de la *Voce della Verità*, qu'il soit possible de constituer dans la capitale du royaume, à quel verbiage secret du pays, avec la résolution ferme et à peine dissimulée de substituer par des procédés anesthésiques — l'expression est jolie — la République à la Monarchie. »

La *Voce della Verità* est d'avis que le dilemme : « Se soumettre ou se démettre », ne saurait tarder à trouver son application en Italie, et que là, comme en France, c'est au chef du pouvoir, non à la Révolution, qu'il sera posé. Tout observateur attentif partagera certainement cette opinion.

ESPAGNE. — Il ne reste plus au duc de Montpensier, par suite du nouveau malheur dont il vient d'être frappé, que deux enfants : un fils, Louis-Philippe-Marie-Antoine, infant d'Espagne, et une fille, Marie-Isabelle, mariée depuis 1864 au comte de Paris.

Madrid, 29 avril. — Le bruit est très-accrédité ici du mariage du roi d'Espagne avec l'archiduchesse d'Autriche Marie-Christine; on dit déjà que ce mariage serait célébré à Saint-Ildefonso (La Granja), en septembre prochain.

Beaucoup de personnages politiques ont déjà loué des maisons dans ce site royal en prévision de cet événement.

L'archiduchesse Marie-Christine est née le 24 juillet 1858.

Le roi connaît l'archiduchesse, à laquelle il a été présenté lorsqu'il était à Vienne, avant de monter sur le trône d'Espagne.

BULGARIE. — Le prince de Battenberg a été élu mardi, à l'unanimité et par acclamation, prince de Bulgarie, sous le nom d'Alexandre I^{er}.

Le prince de Battenberg est le fils le plus âgé du prince Alexandre de Hesse et de la princesse Julie de Battenberg, fille de feu Maurice comte de Hauke, ancien ministre de la guerre, voïvode de Pologne. Il est né le 5 avril 1837, il était second lieutenant au régiment des gardes du corps prussien, il est neveu de l'empereur de Russie. Le prince de Battenberg a pris part à la dernière guerre turco-russe.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous lisons dans le *Moniteur de l'Armée* au sujet des militaires à mettre à la disposition des cultivateurs en 1879, pour la rentrée des récoltes :

« On a signalé au ministre de la guerre, de divers côtés, les difficultés de plus en plus grandes qu'éprouvent les cultivateurs à trouver des ouvriers pour les travaux de champs. Dans cette occurrence, le ministre a cru utile de rappeler au commandement, qu'aux termes d'une circulaire du 5 juillet (*Journal militaire*, 2^e semestre, page 28), concertée avec les ministères de l'agriculture et de l'intérieur, les chefs de corps, en dehors du temps des grandes manœuvres, sont autorisés, chaque année, à l'époque des récoltes (saison, moissons, vendanges, etc.), et sans qu'il y ait lieu de lui rétrograder, à mettre, pendant quinze jours, pour les travaux urgents des champs, des travailleurs militaires appartenant à la 4^e portion du contingent, à la disposition des cultivateurs domiciliés dans la subdivision de région où le corps de troupe auquel sont demandés les travailleurs tient garnison. »

Le ministre prie les commandants de corps d'armée d'appeler toute l'attention des chefs de corps sous leurs ordres sur cette disposition essentielle de la circulaire en question; ils seront invités, en outre, à se conformer strictement aux prescriptions de détail énumérées dans cette même circulaire qui ont pris pour objet de déterminer, aussi bien les formalités à remplir par les cultivateurs pour obtenir l'envoi de travailleurs militaires, que les conditions dans lesquelles cet envoi doit s'effectuer.

Indépendamment de la circulaire précitée, une autre du 24 juin 1878, non insérée au *Journal militaire*, autorise les généraux commandant les corps d'armée à faire délivrer des permissions de 15 à 30 jours à un certain nombre de militaires sous leurs ordres pour prendre part aux travaux agricoles dans leurs familles, lorsque celles-ci auront demandé des travailleurs militaires, en remplissant les conditions indiquées par la circulaire du 5 juillet 1877.

Le soin de fixer le chiffre de ces permissions est laissé au commandement, qui s'inspirera en même temps tant des nécessités du service dans les corps que des besoins locaux de l'agriculture.

Les permissions dont il s'agit devront, d'ailleurs, être déduites, comme l'établit la circulaire du 24 juin 1878, du nombre des travailleurs militaires à mettre, dans chaque corps, à la disposition des cultivateurs, en exécution de la circulaire du 5 juillet 1877.

Le ministre rappelle que devront être privés du concours de la main-d'œuvre militaire les cultivateurs qui ont été signalés, l'an dernier, comme ayant traité peu convenablement les militaires autorisés à travailler chez eux. Lors de la rentrée des travailleurs, les commandants de corps d'armée doivent se faire rendre un compte exact des plaintes qu'ils auront formulées ou qu'on aura à porter contre eux. Le ministre se réserve ensuite, sur le rapport qui lui en sera fait, d'y donner telle suite que de droit.

La circulaire du 47 janvier 1877 (Bureau de la solde et des revues) continuera à être appliquée aux travailleurs militaires employés chez les cultivateurs.

Le Comité général de pétitionnement rappelle à tous les amis de la liberté d'enseignement qu'il tient gratuitement à leur disposition des feuilles d'adhésion. Il fournit des instructions sur les obstacles apportés à l'exercice du droit de pétitionnement et qui lui sont signalés. Il reçoit avec reconnaissance les souscriptions qui lui sont adressées pour le développement de l'œuvre qu'il a entreprise.

Les demandes ainsi que les souscriptions sont reçues au bureau du Comité, rue de l'Université, n° 47, à Paris.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Malgré les mensonges, les commérages ridicules et les menaces plus ou moins ouvertes que le *Patriote* édite quotidiennement pour décourager le pétitionnement contre les lois Ferry, nous aimons à publier que les pétitions en grand nombre se signent dans toutes les communes du département. Nous pourrions nommer une petite commune, toute voisine d'Angers, dont la pétition nous est revenue avec deux cent cinquante signatures. Des républicains même ont voulu la signer, s'étonnant et trouvant mauvais qu'on ne vint pas les solliciter pour une revendication si légitime. Partout on a compris qu'il s'agit de la liberté la plus importante et la plus sacrée : la liberté du père de famille. »

La troupe de bohémiens dont nous avons annoncé l'approche, dit l'Union de l'Ouest, a traversé Angers, mercredi dans la matinée, en deux bandes : d'abord, les hommes, avec leurs ours tenus en laisse et muselés; puis, les femmes, tirant de maigres haridelles, sur lesquelles grouillaient, dans des sacs ou des paniers, les enfants habillés de guenilles. Des agents de police ont suivi jusqu'à la limite du faubourg cette caravane qui a pris la direction de Saumur.

Une grave nouvelle nous arrive de Coulon (Deux-Sèvres). Il paraît que, par suite du mauvais état d'un barrage, une poutre vermoulue s'est brisée et a laissé couler les eaux, qui ont envahi les marais. L'inondation a pris de si vastes proportions qu'une partie des récoltes est sous l'eau. C'est une véritable calamité pour cette contrée.

LE MOIS DE MARIE.

C'est hier soir qu'a eu lieu l'ouverture du mois de Marie. Le mois de Marie a une origine toute romaine dont voici l'histoire :

Il y a environ un siècle, alors qu'on voyait à Rome, à l'angle de la plupart des rues, des niches renfermant une statue de la sainte Vierge, quelques femmes, accompagnées de jeunes filles, eurent la pensée de s'arrêter par une des belles soirées du mois de mai, devant un de ces oratoires installés en plein air, et, ensemble, elles chantèrent un cantique en l'honneur de la Madone. Ces chants attirèrent les passants. Les voisins s'empresèrent à l'envi d'illuminer la niche et de la garnir de fleurs. On trouva la soirée charmante. Le lendemain et les jours suivants l'assistance devint plus nombreuse, et bientôt chaque quartier de la ville eut un lieu de réunion au pied de sa Madone.

Le mois de mai, qui se nomme en Italie le mois des fleurs, fut dès lors consacré à la sainte Vierge.

Aujourd'hui, la pieuse coutume s'est généralisée dans toutes les parties du monde catholique, où l'on fête le mois de mai avec solennité.

Pendant tout le mois de mai, chaque église aura une chapelle spéciale magnifiquement ornée. Dans beaucoup de contrées de la France, dans les hameaux éloignés de l'église paroissiale, on improvise des oratoires qui sont ornés et entretenus tout le mois, à frais communs, par les habitants du lieu.

L'ouverture du mois de Marie est tout un événement, à Paris, pour les marchands de fleurs naturelles. On évalue à près de quatre-vingt mille francs la somme que l'on emploie tous les ans, pendant le mois de mai, en achats de fleurs naturelles pour les églises ou les chapelles privées de la capitale.

Par décret présidentiel, en date du 19 avril dernier, M. H. Hervé, ancien principal-clerc de M^e Gavignot, avoué à Paris, a été nommé avoué près le tribunal civil de Tours, en remplacement et sur la présentation de M^e Mercilly, démissionnaire en sa faveur. M. Hervé a prêté serment à l'audience d'hier.

NIORT. — On lit dans la Revue de l'Ouest : « La nouvelle que nous avons publiée de la démission de M. Arignon, maire de Niort, ne s'est pas confirmée. Ce bruit avait cependant quelque fondement. Il paraît qu'au sein du conseil municipal trois fortes têtes radicales ont organisé une petite conspiration pour forcer le maire à interdire la sortie des processions en ville. M. Arignon a formulé très-nettement son avis à ce sujet, et a déclaré que, tant qu'il serait maire, les processions sortiraient des églises. »

« Cette attitude digne et honorable a vivement mécontenté les radicaux du conseil, qui veulent remplacer M. Arignon par un homme de bonne volonté prêt à tout faire. Nous doutons qu'ils en trouvent un se respectant assez peu pour se soumettre à leur volonté, dans le cas où M. Arignon se retirerait de la mairie. »

« Vent-on savoir combien il existe de protestants à Niort sur une population de 20,000 âmes? On en compte 1,112. Cette infime minorité ne peut donc imposer sa volonté à l'immense majorité des catholiques niortais. Puis, il ne faut pas perdre de vue que l'ouverture d'un temple protestant, à

Niort, n'a été autorisée qu'à la condition formelle de n'apporter aucune entrave aux manifestations du culte extérieur des catholiques. Ce document doit se trouver dans les archives municipales de la ville. »

CONCOURS MUSICAL DE POITIERS.

A l'occasion du concours régional de Poitiers, un grand concours de Sociétés chorales et musicales d'harmonie et de fanfares, aura lieu, dans cette ville, le lundi 9 juin 1879.

Toutes les mesures seront prises afin que l'acueil le plus affectueux soit réservé à toutes les Sociétés qui auront bien voulu répondre à l'invitation qui leur est faite d'y prendre part.

Ce concours comprendra : 1^o la lecture à vue; 2^o l'exécution.

L'inscription au concours à vue est facultative, sans distinction de division ni de section.

Quant aux concours d'exécution, il comprend six divisions :

1^o — Division d'excellence.

2^o — Division supérieure. — Première et deuxième sections.

3^o — Première division. — Première et deuxième sections.

4^o — Deuxième division. — Première et deuxième sections.

5^o — Troisième division. — Première, deuxième et troisième sections.

6^o — Quatrième division. — Sociétés n'ayant jamais concouru.

Sont exceptées de la quatrième division les Sociétés de Paris et celles de chef-lieu d'arrondissement et de département. Ces Sociétés devront concourir en troisième division, première section.

Chaque Société exécutera deux morceaux :

1^o Un chœur ou morceau imposé qui sera envoyé un mois à l'avance;

2^o Un morceau à son choix.

Dans les morceaux laissés au choix des Sociétés, sont formellement exceptés ceux déjà couronnés.

Les fanfares devront être composées d'instruments de cuivre auxquels on pourra ajouter des saxophones.

Toute musique renfermant des flûtes, hautbois, clarinettes ou bassons, quel qu'en soit le nombre, sera considérée comme harmonie.

Concours d'honneur. — Seront admises à un Concours d'honneur toutes les Sociétés de la division d'excellence et de la division supérieure, première et deuxième sections, qui en feront la demande.

Ne peuvent y prendre part que les Sociétés adhérentes entendues dans la division d'excellence ou la division supérieure; elles n'exécuteront qu'un seul morceau imposé, qui sera donné vingt jours avant le concours.

L'adhésion devra être adressée franco, avant le 8 mai prochain, terme de rigueur, à M. le Secrétaire du Concours musical, Hôtel-de-Ville, à Poitiers.

La distribution des prix aura lieu aussitôt après le concours.

Les prix consisteront en : couronnes de vermeil, médailles d'or, de vermeil et d'argent. — Le nombre des prix sera proportionné à celui des Sociétés concurrentes.

Prédiction de Louis Neyret. — Nous avons déjà publié les prophéties de Nick; voici maintenant, d'après Louis Neyret, gendre de Mathieu de la Drôme, les prédictions du temps pour le mois de mai 1879 :

Beau temps au premier quartier de la lune, ayant commencé le 29 avril et finissant le 6 mai.

Brises diurnes et nocturnes au large de l'Océan.

Brises diurnes de terre sur le littoral méditerranéen.

Rosées matinales.

ONDÉES à la pleine lune, qui commencent le 6 et finira le 13.

Vent sur l'Océan et la Méditerranée le 7 et le 10.

Golfes de Gascogne et du Lion agités.

Gelée à redouter, notamment dans l'ouest et l'est.

Pluies torrentielles au dernier quartier de la lune qui commencent le 13 et finira le 21. Ces pluies se répartiront dans toute l'Europe occidentale, pendant le cours de la période. Pluie en Algérie.

Vent fort le 13, le 16 et le 19, sur l'Océan et la Méditerranée. Mers intérieures agitées, notamment la mer Adriatique.

Relâches maritimes dans tous les ports, notamment dans ceux de la Méditerranée et du littoral océanique, de l'embouchure de la Gironde à celle de l'Adour.

Pluies intermittentes à la nouvelle lune, qui commencent le 21 et finira le 28. Vents variables pendant le cours de cette période.

Beau temps du 29 au 31.

Mois excessivement variable. Transitions brusques. Hygiène à observer. Ne pas se dévêtir. Chaleurs intermittentes de courte durée. Villégiature remise.

Faits divers.

Lundi dernier, une tentative de déraillement a eu lieu vers onze heures et demie du matin, sur la ligne du chemin de fer de l'Ouest, entre Vitré et Châteaubourg, sur le territoire de la commune de Saint-Didier. Voici les renseignements qui sont parvenus à ce sujet à la Chronique de Vitré :

« Un coussinet en fonte, pesant environ 70 kilogrammes, avait été placé à cheval sur un rail de la voie descendante, et aurait probablement causé un déraillement s'il n'avait été aperçu par le mécanicien d'un train de

voyageurs circulant sur la voie montante. Ce dernier a, dès qu'il a pu, signalé le fait à des employés de la ligne, qui ont enlevé l'obstacle.

» L'auteur de cette tentative criminelle est âgé de quinze ans, se nomme Le Quemener et est originaire des Côtes-du-Nord. Il travaillait à des terrassements sur la voie ferrée, entre Vitré et Châteaubourg. On l'a arrêté et mis à la disposition du parquet de Vitré. »

Les Cabs à Paris. — Il y a quelques jours, des voitures anglaises d'un nouveau modèle, répondant au nom peu harmonieux de *Hainsom-Cabs*, ont fait leur première apparition sur les boulevards; elles sont à deux roues, moitié couvertes, très-basses, et ce qui les distingue, surtout, c'est que le cocher est juché très-haut derrière la capote.

Ces voitures sont presque les seules usitées à Londres, et sont maniées par les cochers anglais avec une dextérité surprenante. Elles marchent très-rapidement et descendent les côtes au grand galop sans causer le moindre accident. J'en ai vu se mouvoir aisément au milieu de troupeaux de bœufs et de moutons débarquant de London Bridge, et ce avec le calme et l'impassibilité qui caractérisent les cochers d'outre-Manche.

Les voitures à quatre roues sont peu en faveur à Londres; on ne les emploie que pour le cas où l'on voyage à trois ou quatre; signe caractéristique: on les nomme *voitures d'hôpital*, parce qu'on les emploie surtout pour transporter les malades aux hôpitaux.

Ajoutons que les cabs réunissent l'avantage d'être inversables, d'être débarrassés du cocher vu de dos et d'être très-basses, ce qui permet aux dames surtout de monter aisément dans ces véhicules.

Les nouveaux cabs de Paris sont neufs et d'un effet pittoresque qui ajoutera encore à l'agrément des boulevards.

Le budget de l'Opéra, il y a cent ans. — Nous trouvons les chiffres suivants dans une chronique de M. Albert de Lassalle :

DÉPENSES	1777	1877
Sujets du chant.....	80,000	862,494
Choristes.....	32,600	168,449
Sujets de la danse.....	52,800	230,419
Corps de ballet.....	66,400	110,436
Orchestre.....	63,182	279,309
Droits d'auteurs.....	4,000	195,317
Droits des pauvres.....	72,000	275,000
Copistes.....	2,700	17,745
Eclairage.....	14,400	306,230
Police.....	10,000	42,894
Bals masqués.....	12,000	210,220

RECETTES	1777	1877
Abonnement à l'année.....	130,000	1,122,038
Recettes journalières.....	270,000	1,872,062
Bals masqués.....	50,000	330,589

Supplique d'un mendiant fantaisiste en son style : — Monsieur, disait-il aux passants qu'il arrêtaient dans la rue, donnez-moi de quoi acheter un morceau de pain... car j'ai tellement soif que je ne sais où aller coucher...

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (avril 1879), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Chardin ou Lépicé ? — Un Bon Samaritain, nouvelle. — La Chanson du Nil. — Pythagore et l'ordre pythagoricien (suite). — Notes sur la prononciation française (suite). — La Forêt pétrifiée de Bald-Head (Australie occidentale). — Les Tramways de Paris. — Allumettes à retrouver. — Crabes monstrueux. — La Vie sincère (suite). — Le Trésor de l'Inca. — Sainte-Odile (Alsace). — Baréges (Hautes-Pyrénées). — L'Agriculture et les Travaux publics. — Générosité délicate. — M^{lle} Sauvan. — Charles-Gustave de Suède. — Innsbruck, capitale du Tyrol. — Louise de Savoie. — L'Algazelle d'Abyssinie. — Les Sauvages du Brésil : Religion, fables et contes. — Fraîs de prison. — Dîner au couvent de Saint-Métrophane, à Woronesch (Russie). — Jouets des enfants; Laques d'éosine.

Gravures.

Le Départ pour l'école, tableau attribué à Chardin (Musée du Louvre; collection Lacaze). — Madrépores et Gorgones de l'île Bourbon. — Pièce de plaisir et Mirliton (2 grav.). — Tramway à vapeur. — Un paysage, par Grand sire. — Fragment des *Caritas de Indias*. — Edifices qui auraient contenu les trésors de l'Inca Atahualpa. — Les Pèlerins de Sainte-Odile, peinture de Brion. — Entrée de Baréges, d'après une photographie. — Cadre en verre émaillé (à Dresde). — Charles-

Gustave, roi de Suède, médaille conservée au Musée de la Monnaie. — La Neustadt, à Innsbruck. — Louise de Savoie, médaille conservée au Musée de la Monnaie. — Antiope Algazelle d'Abyssinie. — Couteau à ouvrir les huîtres (dix-septième siècle).

MUSÉE DES FAMILLES.

29, rue Saint-Roch. — Paris.

Prix de l'abonnement d'un an. — Paris : 7 fr. Départements : 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES DE MAI 1879.

Voyages et fantaisies. — Les Aventures d'un compteur, par A. Dubarry. — *Études historiques.* — Martin Tromp, par Raoul de Navery.

La Science en Famille. — Le Temps qu'il fera, par E. M.

Le Théâtre contemporain. — Eugène Labiche, par Ch. Raymond.

Monuments historiques. — L'Abbaye de Montmajour, par G. Vuillier.

Chronique. — Histoire du mois, par A. de Ville-neuve.

Illustrations. — Une Vue prise à Ceylan. — Le Pillage de la ferme. — Le Quadrille d'Orphée. — La défaite des Espagnols. — Le Conseil de guerre. — Avant la bataille. — L'Observatoire de Montsouris. — E. Labiche. — L'Abbaye de Montmajour. Le lieutenant Zubowitch à Szegedin.

Mercure de France. — Théâtres.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aiguës, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, névralgies, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique. Revalescière du Barry.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures : N^o 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N^o 65,311.

Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N^o 45,270.

PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de Texier; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVEQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Bangé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{lle} BELLIERE, épicière. — Cholet, VANBANGRON-BUREAU, 65, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMET, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} MAI 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.						
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	79	15	05	Crédit Foncier colonial	880			Canal de Suez	740			3	75	
3 % amortissable	81	30	10	Crédit Foncier, act. 500 f.	763			Crédit Mobilier esp.	885			10		
4 1/2 %	109	75	25	Obligations foncières 1877	376	50		Société autrichienne	578	25		50		
5 %	118	60	30	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	685			OBLIGATIONS.						
Obligations du Trésor	516			Crédit Mobilier	475		1	Orléans	370	50				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	344			Crédit foncier d'Autriche	647	30	2	Paris-Lyon-Méditerranée	370	50				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516			Est	718	75		Est	376					
1865, 4 %	630			Paris-Lyon-Méditerranée	1168	75		Nord	383	50				
1869, 3 %	409			Midi	875			Ouest	578					
1871, 3 %	405			Nord	1490			Midi	375	25				
1873, 4 %	521	75	1	Orléans	1180		2	Paris (Grande Ceinture)	375					
1876, 4 %	521	75	1	Ouest	765		2	Paris-Bourbonnais	378	75				
Banque de France	3025			Compagnie parisienne du Gaz	1283	12	50	Canal de Suez	560					
Comptoir d'escompte	798	73	1	C. gén. Transatlantique	553		5							
Crédit agricole	480													

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
 (Service d'hiver, 9 décembre.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers)
8 — 56 — —	omnibus-mixte
1 — 23 — —	soir, omnibus
4 — 10 — —	(s'arrête à Angers)
7 — 15 — —	express
10 — 37 — —	omnibus

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte
8 — 31 — —	omnibus
9 — 40 — —	express
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte
4 — 44 — —	omnibus-mixte
10 — 28 — —	express-poste

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

SAISON D'ÉTÉ 1879

A LA BELLE JARDINIÈRE

26, Rue d'Orléans, SAUMUR

GRANDE MISE EN VENTE DE NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Par suite de l'extension toujours croissante de ses affaires, la MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE vient de créer deux nouveaux magasins au premier, l'un affecté au rayon de vêtements noirs et l'autre aux rayons de costumes enfants et jeunes gens. Cette maison se recommande par le choix et le grand assortiment de ses vêtements, qui sont irréprochables sous le rapport de l'élégance, de la solidité et surtout du bon marché.

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

Etude de M^e TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

A VENDRE
TROIS BELLES MÉTAIRIES

SE JOIGNANT
 Situées cantons de Vihiers et d'Argenton-Château.
 D'une contenance totale de 190 hectares et d'un revenu net d'impôts de 10,815 francs 50 centimes, constaté par baux authentiques.
 Pour traiter, s'adresser audit notaire. (179)

CHARMANTE PROPRIÉTÉ
 De rapport et d'agrément
A VENDRE

Cinq hectares environ, parfaitement entourés de murs, maison de maître, servitudes, 600 mètres sur le bord du Thouet, terres labourables, vignes, bois, pré, chasse, pêche, lapins de garenne, etc., etc., à neuf kilomètres de Saumur, à six kilomètres de Montreuil.
 S'adresser au bureau du journal.

JOLIE MAISON
 AVEC JARDIN
A LOUER

PRÉSENTMENT,
 Impasse de la Maréchalerie.
 S'adresser à M^{lle} CLÉMENTINE, 11, rue du Pavillon. (226)

A LOUER
GRANDE ET BELLE CAVE

Mors d'inondation.
 Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.
 S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A CEDER
FONDS DE SERRURERIE

Rue Saint-Nicolas, 48,
 S'y adresser, à M. DRUGHAU, ou à M. PIGNAT, quai du Gaz.

A LOUER
GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE
 Pouvant servir de magasin.
 Place du Roi-René.
 S'adresser à M. PIGNAT. (54)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,
 Actuellement occupée par M^e Le Ray, avoué.
 S'adresser, pour la visiter, soit à M^e Le Ray, qui l'habite, soit à M. RÉBOURNIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
BELLE MAISON

Rue d'Orléans, 73, à Saumur.
 Cette maison comprend : salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout, Cour, écurie, remise, pompe et caves.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
BEAU ET BON CARROSSIER, excessivement sage, pouvant traîner un fort poids, taille 1 mètre 65 centimètres, bai.
Prix : 1,000 francs.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
VINS VIEUX ET NOUVEAUX
 Rouges et blancs,
 Provenant de la Tour-de-Meuve.

S'adresser à M. MOREAU-BARRIER, propriétaire, 13, rue de l'Ancienne-Messagerie, Saumur. (94)

MAISON DE CONFIANCE

FILS FER GALVANISÉS
 Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez YASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n° 28, à Saumur. (70)

MAISON MURAY, chemisier, demande de suite des ouvriers et une mécanicienne.
 S'adresser à M. MASSON, 61, rue Nationale, ou à son coupeur, 41, rue Saint-Jean. (207)

VICHY
 Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.
 Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.
 Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

VIN DE PROPRIÉTAIRE
 Garanti PUR et NATUREL.
 Rendu FRANCO de tous frais jusqu'à destination. Prix, selon qualité et distance, à partir de 60 francs les 225 litres.
 CONTENANCE GARANTIE. Demander tarifs pour chaque gare et renseignements à M^{me} Veuve HYP. THOMAS, propriétaire à Béziers (Hérault).

AVIS.

A partir de ce jour, on prendra des CHEVAUX AU VERT dans la prairie de l'Île-à-l'Abbé, appartenant à M. PONNEAU.
 S'adresser à M. Ch. MILSONNEAU, rue Nationale, 9, et, sur la prairie, au sieur FOURNEAU, garde.
 Prix pour un mois : 30 fr., et 2 fr. pour le garde. (169)

GUÉRISON du BÉGAIEMENT
 en 20 JOURS.
 Ecrire à M. GUÉRIN-PASCAL, à Ecommoy (Sarthe). (181)

INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.
 Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,
 Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie,
 Membre de l'Académie de Législation de Toulouse,
 Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire,
 Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série :
MONUMENTS D'ANGERS
Deuxième série :
SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
 Chaque série se vend séparément.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.



PAPIER WLINSI
 Le grand succès de ce remède est dû à la propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples, le plus souvent et ne cause pas d'une légers démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fr. 1.50. Se défier des contrefaits.